

Appel à candidatures pour la fonction de référent(e) Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

Contexte :

La désignation de ce référent est à mettre en lien avec la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans la fonction publique et la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Missions :

Les missions du (de la) référent(e) sont les suivantes :

- participer à la démarche de prévention et de lutte contre les VSS,
- organiser des actions de sensibilisation ou de formation notamment à l'égard des usagers,
- veiller, en lien avec les acteurs concernés, à la mise en place et l'actualisation du dispositif de signalement, de traitement,
- participer au dispositif et à la cellule de signalement,
- élaborer, en lien avec les acteurs concernés, les documents et dispositifs relatifs à la stratégie ou à la planification de l'établissement en la matière,
- participer aux réseaux et différentes réunions, ateliers en la matière,
- les organiser le cas échéant,
- aider et conseiller les personnels, les étudiants ou associations étudiantes et la direction en la matière.

Mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif doit comprendre les trois procédures suivantes :

- écoute et recueil du signalement,
- orientation des victimes et témoins vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- orientation des victimes et témoins vers les autorités compétentes en matière disciplinaire.

Responsabilités et objectifs :

Les responsabilités de la personne référente sont : la sensibilisation, prévention et la lutte contre les VSS au travers de la mise en place d'un dispositif de signalement.

Les objectifs sont la participation, l'élaboration ou l'actualisation des dispositifs ou documents suivants : dispositif d'écoute et de signalement, cellule VDHAS, charte lutte contre discriminations.

Tout autre objectif fixé en lien avec le DG ou la politique de l'établissement dans le domaine concerné.

Spécificités :

Le ou la référente sera amené(e) à représenter l'établissement

Les fonctions de référents sont cumulables entre elles, sous réserve des dispositions réglementaires, notamment celles de référent égalité ainsi que référent discrimination.

Cette fonction est ouverte aux personnels relevant de l'établissement en sus de leurs obligations de service ou de leurs temps de travail. Elle ne donne pas lieu à rémunération ou indemnisation.

Le référent VSS sera amené à dialoguer avec l'ensemble des personnels et usagers qui le sollicite. Il échangera régulièrement avec les personnels impliqués dans le dispositif de signalement des violences, discriminations, harcèlement et agissement sexistes.

Modalités de candidatures et renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès du cabinet.

Les candidatures (lettre de motivation à l'attention du DG de l'établissement accompagnée d'un CV) sont à adresser au cabinet par mail (cabinet-directeur@centralelille.fr) dans un **délai de 2 semaines à compter de la publication du présent appel à candidatures.**